



LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LA CAPITALE MANITOBAINE : *LES PROCHAINES ÉTAPES*

SOMMAIRE

Le gouvernement du Manitoba démontre un engagement sérieux envers la région de la capitale. La Province est responsable de la gestion des terres, de l'administration des municipalités, des ressources et de l'environnement. Elle accorde aussi des fonds au développement de l'infrastructure, aux services éducatifs et de soins de santé, à certains services municipaux, ainsi qu'à plusieurs initiatives de développement économique. Le Manitoba tout entier profitera d'une région de la capitale sûre, saine, prospère et efficace, et veiller à ce qu'elle le soit est une question qui intéresse particulièrement la Province.

De récents événements concernant la qualité de l'eau potable soulignent l'importance critique d'utiliser nos ressources en eau à bon escient. La récente tragédie de Walkerton, en Ontario, l'illustre bien, mais les questions relatives à la qualité de l'eau potable touchent aussi des collectivités et des particuliers au Manitoba. La Province est d'accord avec le Comité consultatif sur l'eau potable pour donner la priorité à la question d'une eau potable de grande qualité dans toute discussion touchant à la planification du développement. La Province s'inquiète aussi d'une grande dépendance de la région par rapport aux puits privés et aux champs d'épandage. En outre, les questions importantes liées à la gestion des déchets, au drainage et aux inondations sont des sujets de préoccupation pour plusieurs citoyens et municipalités, et elles doivent constituer une partie importante des discussions de planification régionale.

Au cours de la dernière décennie, la croissance a été inégale, ce qui ne contribue pas à une expansion « intelligente » ou à l'utilisation la meilleure et la plus efficace des ressources à notre disposition. La Ville de Winnipeg est le noyau de la région de la capitale, où habite plus de la moitié de la population du Manitoba. Alors que Winnipeg a connu une croissance lente au cours des dix dernières années ou plus, presque toutes les municipalités entourant Winnipeg dans la région de la capitale ont connu pendant la même période une croissance et une amélioration de leur assiette fiscale. La Province et les municipalités sont d'avis qu'il est d'une importance vitale de maximiser l'utilisation de l'infrastructure et des ressources existantes.

Dans le contexte plus général de la planification, certaines personnes ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard des politiques provinciales d'occupation des sols (*Provincial Land Use Policies*). À leur avis, ces politiques devraient être renforcées, et leur application devrait être diligente, uniforme et plus étendue.

Certaines des questions liées au développement de la région de la capitale se sont posées car les administrations chargées de la planification (les municipalités, les districts de planification et la Province) n'ont pas toujours examiné le développement dans le contexte plus large de la région. Plusieurs questions, dont notamment le transport, le drainage et les ressources environnementales, sont de nature inter-municipale, et le développement d'une municipalité influe souvent sur une autre. Il est donc plus logique d'examiner l'aménagement du territoire dans un contexte régional.

Pour qu'une ville et la région qui l'entoure prospèrent ensemble, elles doivent reconnaître l'existence de problèmes d'équité débordant les frontières locales.

Des disparités croissantes, qu'elles se manifestent au niveau de l'éducation, des salaires ou des services de base, ou par des questions touchant à la santé ou à la sécurité, ne favorisent pas une prospérité stable. C'est pourquoi la Province a entamé un processus visant à améliorer la qualité de vie à Winnipeg et dans la région de la capitale grâce à une nouvelle approche de revitalisation du centre-ville de Winnipeg. Les programmes de développement communautaire, administrés dans le cadre de *Quartiers vivants*, ont amorcé la reconstruction de certains quartiers du centre-ville en offrant éducation, loisirs et soutien aux familles et aux organismes de la communauté. Ce processus sera long certes, mais non seulement les plans de développement communautaire qui seront élaborés dès aujourd'hui dans le centre-ville permettront-ils la construction de quartiers prospères au cours des années à venir, ils appartiendront aussi à une région de la capitale où les notions d'équité et de croissance seront les mêmes pour tous.

Le cadre d'action de la Province. Le point de vue du gouvernement provincial et de nombreuses municipalités est qu'un leadership provincial allié au soutien local sont nécessaires pour résoudre efficacement la gamme de problèmes existants dans la région.

En conséquence, et en accord avec les municipalités et le public, la Province va immédiatement entamer un processus menant à l'élaboration de politiques de planification visant à mieux s'attaquer aux problèmes de la région de la capitale. Ces politiques, qui devraient être plus détaillées que les *politiques provinciales d'occupation des sols*, constitueront, en fait, un plan stratégique de politiques régionales. Ce plan servira de guide et fournira un cadre de référence pour les plans de développement des municipalités et des districts d'aménagement, qui seront plus détaillés. Ultérieurement, ces plans de développement des municipalités et des districts d'aménagement cadreront avec cette nouvelle structure de planification régionale.

Cet exercice de planification régionale encouragera une utilisation plus efficace des ressources limitées de la région. Il donnera à la province et aux municipalités de meilleures possibilités d'améliorer la santé et la qualité de la vie d'un nombre considérable de citoyens du Manitoba.

Le plan d'action en dix points qui suit résume plus précisément les prochaines étapes :

1. La Province assumera un rôle directeur dans l'élaboration de politiques de planification visant à mieux résoudre les problèmes de gestion du développement de la région de la capitale.
2. La Province mettra sur pied un Comité consultatif sur la planification régionale, qui sera chargé d'encourager la communication avec le public et d'offrir des conseils à la Province sur les politiques régionales de planification. Les membres de ce comité refléteront les intérêts régionaux. Le public sera invité à participer au processus.
3. La Province réservera les services de spécialistes en planification qui s'occuperont spécifiquement des questions concernant la région de la capitale.
4. La Province mettra diligemment en application les *politiques provinciales d'occupation des sols* et entamera un processus de révision visant à renforcer les politiques et à étendre leur application à l'ensemble de la province.
5. La Province entreprendra une étude des lois régissant la planification au Manitoba, dans le but de les moderniser et d'en faire la rationalisation.
6. La Province créera et maintiendra des bases de données communes sur une grande variété de sujets liés à la région de la capitale, et elle permettra au public d'y avoir accès. La Province entreprendra aussi des recherches pour fournir des renseignements supplémentaires, lorsqu'il est nécessaire de le faire pour éclaircir des questions régionales, en préciser la portée et présenter des solutions possibles. De telles recherches peuvent s'étendre à divers sujets dont, notamment, la qualité des eaux souterraines et de l'eau potable, les champs d'épandage, les terrains libres et la demande de terrains, les analyses démographiques à jour, et les analyses de rentabilité.
7. La Province s'occupera en priorité à maximiser l'utilisation de l'infrastructure existante avant d'autoriser des projets de développement nécessitant une nouvelle infrastructure. Elle réexaminera aussi sa structure d'approbation actuelle et les règlements applicables aux puits et aux champs d'épandage, afin de les renforcer. À cet égard, la Province prévoit mettre en application les recommandations du Comité consultatif sur l'eau potable.
8. La Province travaillera avec les municipalités dans la région de la capitale afin de créer des modèles mutuellement avantageux de partage d'impôts.
9. La Province se servira des frontières actuelles délimitant les municipalités de la région de la capitale lors de la mise en train du processus de planification régionale (voir la carte à l'annexe B). Le Comité consultatif sur la planification régionale consultera aussi le public pour obtenir son point de vue concernant les frontières qui serviraient le mieux les objectifs de planification régionale, et il formulera des recommandations à remettre à la Province.

10. Dans le cadre du processus de planification régionale, et en accord avec les municipalités et le Comité consultatif sur la planification régionale, le gouvernement du Manitoba élaborera des stratégies pour la résolution de conflits entre municipalités.